

**BUREAU SYNDICAL**

**REUNION DU 16 septembre 2008**

**Date de la convocation : 10 septembre 2008**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER**

**Présents :** Monsieur Alain RENARD  
Monsieur Bernard LAURET  
Monsieur Anacléto ALFONSO

**Excusés :** Monsieur Henri LAURENT  
(à donner son pouvoir à la Présidente pour le vote)

*Syndicat mixte Gironde Numérique créé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2007*

**DELIBERATION N° 2008-09-16 A**  
**Délégation de signature**

**DELIBERATION N° 2008-09-16 A**  
**Délégation de signature**

RECUEIL  
DES  
ACTES  
DE  
LA  
COMMISSION  
DE  
L'AMENAGEMENT  
DU  
TERritoIRE

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 8.2 dernier alinéa des statuts constitutifs de Gironde Numérique annexés à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2007, le Président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du Bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical.

Pour assurer la continuité du service, s'il vous agrée, vous voudrez bien m'autoriser la mise en place du dispositif suivant de délégation de signatures dont l'objet et les bénéficiaires sont les suivants à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2009 :

- Délégation pour la signature des courriers, de la trésorerie, des actes réguliers de la gestion des personnels (signature salaire, arrêtés, etc...) et des pièces de marchés jusqu'à 90.000 euros :
  - en l'absence de la Présidente, Madame Anne-Marie KEISER :  
1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Henri LAURENT ;
  - en l'absence de la Présidente et du 1<sup>er</sup> Vice-Président :  
2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Alain RENARD ;
  - en l'absence de la Présidente, du 1<sup>er</sup> Vice-Président et du 2<sup>ème</sup> Vice-Président : 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Bernard LAURET ;
  - en l'absence de la Présidente, du 1<sup>er</sup> Vice-Président, du 2<sup>ème</sup> Vice-Président et du 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Secrétaire, Monsieur Anacléo ALFONSO.

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes : Pour..... 5  
Contre..... 0  
Abstentions.... 0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE, le 16 SEP. 2008

Pour expédition conforme.

La Présidente  
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

Syndicat Mixte Gironde Numérique  
Tour Cristal 4<sup>ème</sup> étage – Esplanade Charles de Gaulle – 33074 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 99 67 83 - Fax : 05 56 99 35 59 - Mail : [dqad-dat-tic@cq33.fr](mailto:dqad-dat-tic@cq33.fr)